

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Quimper, le 16 juin 2023

Délivrance des titres d'identité : Ouverture d'un centre temporaire d'accueil CNI /Passeport à Brest

Le 21 avril dernier, Madame la Première Ministre a annoncé la volonté du Gouvernement de renforcer et d'élargir les mesures existantes, avec un objectif de réduction des délais de prise de rendez-vous en mairie réduit à 30 jours cet été.

Dans le cadre de cette mesure, la ville de Brest, consciente et soucieuse des difficultés rencontrées par les Brestoises et les Brestois pour obtenir des titres d'identité a accepté de doubler sa capacité de rendez-vous offerts au public en ouvrant dix postes de travail dédiés à cette fonction.

Pour cela, comme en 2022, elle a reçu de l'Etat le matériel technique spécifique pour ouvrir un centre temporaire d'accueil à l'hôtel de ville pour une durée de quatre mois.

Les personnes souhaitant prendre un rendez-vous pour obtenir ou renouveler leur carte d'identité et/ou passeport, peuvent prendre rendez-vous sur le site [Brest.fr](https://www.brest.fr), ou en appelant la plateforme d'accueil téléphonique (02 98 00 80 80) ou encore, en se rendant dans une mairie de quartier ou à l'hôtel de ville.

Les personnes ayant déjà pris un rendez-vous et qui souhaiteraient chercher un créneau plus proche peuvent le faire de la même manière. Dans ce cas il est important d'annuler le 1^{er} créneau retenu :

- à partir du lien présent dans le mail de confirmation
- ou par mail à : infos@mairie-brest.fr (en indiquant vos nom, prénom, date du rendez-vous à supprimer)
- ou en téléphonant au 02 98 00 80 80

A noter qu'à l'issue du rendez-vous en mairie, le dossier est transmis aux services de l'Etat

Contact presse

Bureau de la communication interministérielle

Tél : 02 90 77 20 23 / 02 90 77 20 21

Mél : pref-communication@finistere.gouv.fr

pour instruction et fabrication des titres d'identité.

A ce titre, l'État a également mis en place des moyens exceptionnels qui ont d'ores et déjà produit des effets très positifs : le délai d'instruction de l'Etat est passé de 9 semaines fin juillet 2022 à moins de 2 semaines actuellement (validation des demandes des mairies par le Centre d'Expertise et de Ressources Titres CNI-Passeport (CERT Bretagne situé à la préfecture de Quimper et production des titres et renvoi en mairies par l'ANTS).

Un renfort exceptionnel de 15 agents a été fourni par l'Etat permettant de réduire le stock de demandes de titre en attente de validation.